

Certificat d'autorisation non requis

Toute personne qui désire tenir une vente de garage n'a pas besoin au préalable de permis.

Dispositions particulières

Les ventes-débaras sont autorisées les fins de semaines suivantes :

- la fin de semaine de la fête de Dollard / fête de la Reine;
- la fin de semaine de la fête du Travail.

Renseignements généraux

Ce document ne remplace d'aucune façon le texte officiel du règlement de zonage 2000-08-147. Il vous est proposé comme outil de référence pour la planification de vos travaux.

Renseignements

Pierre Villeneuve
Inspecteur en bâtiment, environnement et urbanisme
200A, rue Bonsecours
Montebello (Québec) J0V 1L0

Téléphone : 819-423-5575

Télécopieur: 819-423-5571

Courriel : mun.ndbonsecours@mrcpapineau.com

Site internet : www.ndbonsecours.com

Les ventes de garage



NOTRE-DAME-DE-BONSECOURS